



Le Magazine de l'OSCE, qui est également disponible en ligne, est publié sur papier en anglais et en russe par la Section de la presse et de l'information de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Les opinions exprimées dans les articles sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'OSCE et de ses États participants.

Rédactrice en chef : Ursula Froese

Maquettiste : Nona Reuter

Impression : Imprimerie Centrale

Veillez envoyer vos commentaires et contributions à :

osce.magazine@osce.org

Section de la presse et de l'information

Secrétariat de l'OSCE

Wallnerstrasse 6

A-1010 Vienne (Autriche)

Tél. : (+43-1) 514 36-6267

Télécopieur : (+43-1) 514 36-6105



Carte postale avec le timbre commémoratif de la Présidence irlandaise de l'OSCE représentant le trèfle à trois feuilles ou shamrock irlandais.

Présidence de l'OSCE en 2012 : Irlande

Structures et institutions de l'OSCE

Conseil permanent (Vienne)

Forum pour la coopération en matière de sécurité (Vienne)

Secrétariat (Vienne)

Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias (Vienne)

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (Varsovie)

Haut Commissaire pour les minorités nationales (La Haye)

Assemblée parlementaire de l'OSCE (Copenhague)

Opérations de terrain

Caucase du Sud

Bureau de l'OSCE à Bakou

Bureau de l'OSCE à Erevan

Représentant personnel du Président en exercice pour le conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie

Asie centrale

Centre de l'OSCE à Achgabat

Centre de l'OSCE à Astana

Centre de l'OSCE à Bichkek

Bureau l'OSCE au Tadjikistan

Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan

Europe orientale

Bureau de l'OSCE à Minsk

Mission de l'OSCE en Moldavie

Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine

Europe du Sud-Est

Présence de l'OSCE en Albanie

Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine

Mission de l'OSCE au Kosovo

Mission de l'OSCE au Monténégro

Mission de l'OSCE en Serbie

Mission de l'OSCE à Skopje

Dans ce numéro

- 3 L'année du Shamrock
- 4 Les petits États et l'OSCE : entretiens avec les Ministres des affaires étrangères de Saint-Marin, de Monaco, d'Andorre et du Liechtenstein
- 8 Donner aux enfants moldaves à risque les moyens de développer leur autonomie
- 9 Le Document de Vienne 2011 : réalisations et perspectives pour de nouvelles actualisations
Pierre vonArx
- 12 La transition démocratique en Afrique du Nord : Conférence OSCE-société civile méditerranéenne tenue à Vilnius
Ruben Diaz-Plaja
- 18 Ciel ouvert: Succès et incertitudes d'un instrument emblématique de l'après-guerre froide
Loïc Simonet
- 22 Des visas pour la vie
Ahmet Çınar
- 23 Nominations

Photo de couverture : des participantes à une séance de travail sur le thème du renforcement de la participation politique tenue lors de la Conférence OSCE-pays partenaires méditerranéens à l'intention de la société civile, qui a eu lieu à Vilnius (Lituanie), le 4 décembre 2011. (OSCE/Velimir Alic)



FRANJE MAROJEVIC

L'Ambassadeur d'Irlande, Eoin O'Leary, Président du Conseil permanent de l'OSCE (au centre), s'entretient avec le Secrétaire général de l'OSCE, Lamberto Zannier (à gauche), et Brian Hayes, Ministre d'État aux finances irlandais, au cours de la première réunion préparatoire du Forum économique et environnemental de cette année qui aura pour thème la bonne gouvernance économique, Vienne, 6 février 2012.

L'année du Shamrock

Les grandes priorités de la Présidence irlandaise de l'OSCE sont triples : règlement des conflits, bonne gouvernance et liberté des médias numériques.

Les travaux menés sur chaque priorité seront mis en évidence par un événement prestigieux. Fin avril, la présidence invitera les États participants de l'OSCE et les experts en matière de règlement des conflits à Dublin pour examiner le processus de paix en Irlande du Nord comme étude de cas afin de résoudre des conflits apparemment insolubles. La bonne gouvernance est le thème du Forum économique et environnemental de l'OSCE de cette année qui se tiendra à Prague en septembre. La réunion préparatoire, tenue à Vienne en février et axée sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, sera suivie d'une réunion sur la lutte contre la corruption à Dublin en avril. Les représentants des gouvernements, les experts des médias, la société civile et les sociétés d'informatique discuteront de la liberté des médias numériques en juin à Dublin.

Dans le cadre de ses priorités, la Présidence irlandaise a proposé un programme pluriannuel dit Helsinki+40 visant à élaborer un plan d'action pour l'OSCE, une tâche fixée pour les futures présidences lors du Sommet 2010 à Astana. Cette tâche sera réalisée en

étroite coopération avec les partenaires de la Troïka et les futures présidences de l'OSCE. Les États participants ont adopté le 10 février 2012 une décision en vertu de laquelle la Suisse et la Serbie présideront l'OSCE en 2014 et 2015, respectivement.

Des objectifs à court terme clairement définis et un plan à long terme, telles sont les deux feuilles du trèfle que la Présidence irlandaise apporte à l'OSCE. Et la troisième feuille du trèfle ? La troisième est l'amour irlandais de la conversation à laquelle la présidence recourt pour favoriser le dialogue entre les États participants et soutenir les efforts visant à résoudre les conflits prolongés auxquels la région de l'OSCE est confrontée. Le Président en exercice a nommé deux Représentants spéciaux, Pádraig Murphy et Erwan Fouéré, qui ont commencé à chercher comment faire avancer le processus de règlement transnistrien, les discussions de Genève et le conflit du Haut-Karabakh. Une réunion officielle 5+2 (médiateurs, observateurs et parties) sur le règlement du conflit transnistrien se tiendra à Dublin les 28 et 29 février, la deuxième réunion depuis la reprise des négociations officielles à Vilnius le 30 novembre 2011, après une interruption de près de six ans. Que les chemins s'ouvrent toujours devant eux et que le vent les accompagne.

Small States and the OSCE

Saint-Marin, Monaco, Andorre et le Liechtenstein ont d'autres caractéristiques communes que leur extrêmement petite taille géographique. Chacun de ces États a une tradition vieille de plusieurs siècles en matière de prévention pacifique des conflits, de protection des droits de l'homme et de démocratie. Les quatre États participants collaborent sur un projet de l'OSCE afin de venir en aide aux enfants moldaves qui risquent d'être victimes de la traite. Leurs Ministres des affaires étrangères ont accepté de répondre à des questions sur les relations de leurs pays respectifs avec l'OSCE et sur la manière dont ils perçoivent les forces et les faiblesses de l'Organisation.

Antonella Mularoni Ministre des affaires étrangères de Saint-Marin



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE SAINT-MARIN

Qu'est-ce que l'OSCE signifie pour Saint-Marin ?

Saint-Marin est un État participant depuis l'origine, nous croyons beaucoup au processus de coopération pacifique entre pays comme seul moyen permettant à tous de jouir de protection et de prospérité. Nous avons toujours cru en la coopération et en la paix pour résoudre les controverses avec nos voisins. La création de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe en 1975 a été une idée géniale, elle a servi d'enceinte de dialogue durant de nombreuses décennies avant d'être institutionnalisée. L'OSCE a certes quelques lacunes, mais elle est un important forum d'échange de vues et de débats. De nombreux problèmes ont été abordés ; nombre de questions ont été résolues ; des négociations se déroulent sur bon nombre de sujets. Bien sûr, pour un petit pays comme Saint-Marin, il importe de savoir qu'il existe un espace de sécurité et de paix, ou du moins un espace dans lequel les États cherchent à garantir la paix ou à résoudre des problèmes. L'OSCE est une garantie pour nous.

En quoi Saint-Marin a contribué à l'OSCE ?

En coopération avec le Bureau de Maria Grazia Giammarino, Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains, nous cofinançons un projet sur les enfants moldaves qui risquent d'être victimes de la traite. Le projet vise à aider de jeunes enfants ayant vécu dans un orphelinat à intégrer la société. C'est une petite contribution, mais nous devons commencer par le début, travailler avec ceux qui ont le plus besoin d'aide. Le projet a démarré récemment et nous espérons qu'il se poursuivra dans les années à venir. À ce jour, une centaine d'enfants ont participé à ce programme.

En outre, nous pouvons dire que Saint-Marin est un exemple de démocratie et de coexistence pacifique. Notre État est, bien sûr, très petit. Néanmoins, notre histoire peut sans nul doute apporter sa pierre à la communauté internationale. Nous avons toujours réussi à vivre en paix avec nos voisins sans le moindre problème ou, en cas de problème, nous avons été en mesure de le résoudre pacifiquement. Pendant plus de 17 siècles, Saint-Marin a vécu avec une tradition juridique qui a permis à notre population de jouir des libertés fondamentales et des droits de l'homme. Notre constitution est la plus ancienne de tout État souverain du monde. Le respect des droits de l'homme et la liberté sont la pierre angulaire de notre histoire. Ce respect fait partie intégrante de nous.

Pensez-vous que l'OSCE pourrait aider les pays d'Afrique du Nord dans leur processus de transition actuel ?

L'OSCE est devenue une communauté de pays toujours plus démocratiques. Cette période de transition sera difficile pour les pays méditerranéens ; l'apprentissage de la démocratie prend des décennies. Si les partenaires méditerranéens pour la coopération de l'OSCE demandent une contribution à l'Organisation, il faut la leur donner. Même si d'autres organisations internationales peuvent dispenser une aide, l'OSCE a aussi un rôle à jouer. L'Organisation favorise la coopération et la paix, elle est fondée sur le respect des droits de l'homme et des libertés. Bien sûr, nous savons que certains pays de l'OSCE continuent d'avoir des problèmes, mais l'histoire est faite de petits pas, nous devons croire en l'amélioration et en la possibilité d'atteindre des objectifs majeurs. Cela prendra peut-être une décennie, mais il importe que le chemin à suivre soit très clair. Si l'OSCE et d'autres organisations internationales ou de grands pays démocratiques européens soutiennent ce processus, nos progrès seront peut-être plus rapides et probablement plus stables.

Est-ce que l'OSCE devrait agir autrement ?

Il m'arrive, je dois l'avouer, d'être quelquefois un peu déçue par la longueur des négociations qui durent quasi une année et n'aboutissent souvent à rien, comme nous l'avons vu lors du Conseil ministériel à Vilnius. Mais qui sait, l'année prochaine, elles aboutiront peut-être. Il est vrai que nous sommes 56 États participants, chacun avec ses propres intérêts et approches, c'est loin d'être facile. Je crois que, sur le plan international, nous devons nous réjouir si nous avançons, même à petits pas. Personnellement, j'espère toutefois que l'OSCE pourra être un peu plus productive et obtenir plus de résultats. Restons optimistes et soyons satisfaits du travail effectué, année après année, par cette Organisation.

José Badia, Conseiller de Gouvernement pour les relations extérieures de la Principauté de Monaco



DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES DE MONACO

Quelle est l'importance de l'OSCE pour Monaco ?

L'OSCE a deux atouts importants que n'a aucune autre organisation internationale. Tout d'abord, son format géopolitique, avec 56 États participants (bientôt peut-être 57 avec la Mongolie) dans l'hémisphère nord, crée des interconnexions et des échanges entre les États-Unis, l'Europe et la Russie, y compris les pays de l'Europe de l'Est, de l'Asie centrale, du Caucase du Sud et des Balkans.

Concernant la situation géographique de Monaco, l'OSCE permet à notre pays de maintenir des contacts réguliers avec nos partenaires méditerranéens et européens. En outre, l'OSCE constitue un forum unique de dialogue, d'échanges et de compréhension mutuelle, elle offre une structure qui ne dépend pas de la seule volonté politique de quelques États, mais qui est fondée sur la flexibilité et la confiance entre ses membres.

Comment Monaco contribue-t-il à l'OSCE ?

La Mission permanente de Monaco auprès de l'OSCE, représentée par l'Ambassadeur Claude Giordan, participe activement aux réunions régulières de l'OSCE et à son travail sur le terrain.

La priorité de la Principauté de Monaco, dans le cadre de l'OSCE, consiste à protéger les êtres humains et leurs droits fondamentaux afin de préserver la paix, la stabilité politique internationale, la bonne gouvernance et la primauté du droit.

Monaco participe tout particulièrement à la protection des enfants et à la lutte contre la traite des êtres humains. Depuis 2010, Monaco apporte son soutien, en partenariat avec le Liechtenstein, Andorre et Saint-Marin, à la mise en œuvre d'un projet intitulé « Prévention de la traite des enfants privés de soins parentaux dans la République de Moldavie ». Lors de sa visite en Moldavie en novembre dernier, la Représentante spéciale de l'OSCE et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains, Maria Grazia Giammarinaro, a déclaré que la protection des enfants était une priorité absolue. Afin de poursuivre et d'intensifier notre coopération avec l'OSCE dans ce domaine, nous serons fiers d'accueillir Mme Giammarinaro à Monaco le 20 mars 2012.

Le développement durable est également une préoccupation constante de Monaco. Comme on le sait, S.A.S le Prince Albert II s'est fermement engagé à protéger l'environnement et la biodiversité. C'est pourquoi, durant le Sommet d'Astana en décembre 2010, notre Premier Ministre s'est attaché à examiner avec la plus

grande attention les possibilités de coopération entre Monaco et l'OSCE dans les domaines de la dimension économique et environnementale.

Quels domaines d'activité de l'OSCE considérez-vous comme les plus importants ?

Vu le contexte international actuel, en particulier concernant la dimension politico-militaire de la sécurité, les activités de l'OSCE dans la dimension humaine revêtent une importance capitale et sont absolument nécessaires. En particulier, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) est un outil très précieux : la communauté internationale en reconnaît pleinement la mission et la valeur ajoutée, et son expertise dans l'observation des élections est absolument incontestable.

Les opérations de terrain constituent aussi une partie importante des activités de l'OSCE. Un travail remarquable est conduit sur le terrain dans les trois dimensions de la sécurité. Les missions appuient directement les personnes et les décideurs politiques, étape par étape, pour plus de démocratie, une participation accrue de la société civile et une meilleure gouvernance.

Monaco accueille la Réunion annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE en juillet, qu'attendez-vous de cette rencontre ?

Monaco, grâce à sa neutralité, représente une plateforme internationale idéale pour les réunions de toutes les organisations internationales. L'accueil de la Réunion annuelle de l'Assemblée parlementaire à Monaco en juillet 2012 est une initiative du Conseil national (Parlement monégasque), soutenue et co-organisée par le Gouvernement de la Principauté de Monaco. Le fait que Monaco accueille cet événement de haut niveau atteste de la reconnaissance du rôle de Monaco par la communauté internationale et prouve que l'Assemblée parlementaire nous considère comme dignes de confiance et fiables. C'est un grand honneur pour nous d'accueillir à Monaco les membres des parlements des États participants de l'OSCE. Nous espérons que cette réunion facilitera et renforcera le dialogue inter-parlementaire, contribuant ainsi à l'effort global de relèvement des défis de la démocratie dans tout l'espace de l'OSCE.

L'OSCE doit-elle continuer d'exister et pourquoi ?

La question n'est pas de savoir si l'Organisation doit continuer d'exister, mais de savoir comment elle doit se positionner à l'avenir. Comme nous l'avons souligné dans notre déclaration lors de la dernière Conférence ministérielle à Vilnius en décembre 2011, Monaco est fermement attaché aux efforts déployés par l'OSCE pour concentrer ses ressources dans les domaines où elle apporte une valeur ajoutée incontestée, comme les missions sur le terrain et la dimension humaine. Nous appuyons aussi les efforts déployés par l'OSCE pour coopérer étroitement avec d'autres organisations internationales.

La CSCE, puis, à compter de 1995, l'OSCE, sont le fruit d'une ambition partagée par tous les États européens depuis 35 ans. L'OSCE est un forum unique de dialogue et de coopération, elle doit continuer d'exister malgré les difficultés qu'elle rencontre aujourd'hui. Le BIDDH est l'un des atouts les plus importants de l'Organisation. C'est pourquoi, l'OSCE doit garder sa place et son rôle parmi les autres structures internationales, comme l'OTAN, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe.

Grâce à son histoire et à son expérience pratique par ses opérations de terrain, l'OSCE constitue une source de connaissances que nous devons protéger afin de construire une communauté de sécurité eurasiennne et euro-atlantique qui partage les mêmes valeurs fondamentales.

Gilbert Saboya Sunyé, Ministre des affaires étrangères d'Andorre



SERVEI FOTOGRAFIC GOVERN D'ANDORRA

Andorre a adhéré à l'OSCE en 1996. Qu'est-ce qui a motivé cette décision ?

Andorre est une nation très ancienne, mais un État très jeune. En 1993, nous avons suivi la procédure pour devenir un État internationalement reconnu, et après avoir obtenu le statut international, nous avons commencé à adhérer à des organisations internationales. L'Organisation des Nations Unies fut la première étape en 1993, puis le Conseil de l'Europe, et l'OSCE en 1996. L'OSCE – avec son approche de sécurité coopérative, globale et inclusive – correspond à notre perception de la sécurité ; pour nous, le choix était donc évident. Faire partie de ce forum multilatéral nous permet d'interagir avec d'autres États participants d'égal à égal, en dépit de notre toute petite taille.

Quels avantages l'OSCE apporte-t-elle aux citoyens andorrans ?

Les citoyens sont très pris par leurs préoccupations quotidiennes, mais nous ne devons pas ignorer ce qui se passe autour de nous. En Andorre, nous procédons à une réforme en profondeur pour ouvrir notre pays, notre économie. Et il est capital, pour nous, d'aligner nos réformes intérieures sur une vision à long terme des affaires étrangères. Il faut donc que nous soyons présents dans les forums multilatéraux comme l'OSCE, où nous pouvons avoir un aperçu des menaces et des opportunités mondiales. Ces deux points sont quelquefois très étroitement liés.

Une question récemment traitée par l'OSCE et qui a un impact direct sur les citoyens andorrans est la sécurité dans le tourisme. Notre économie repose sur le tourisme – environ 70 pour cent de notre PIB provient du tourisme et des activités connexes – il est donc capital pour nous de voir d'où viennent les menaces et dans quelle direction évolue cette question. En septembre dernier, nous avons financé un atelier de deux jours à Vienne, le partenariat public-privé pour la sécurité du tourisme, en collaboration avec les États-Unis et l'Espagne, afin d'identifier le rôle possible de l'OSCE dans ce domaine.

En quoi Andorre contribue-t-elle à l'OSCE ?

Andorre a été initialement créée dans le but de prévenir les conflits. Les Andorrans ont fait ce choix afin d'éviter qu'un

différend n'éclate entre nos souverains voisins en leur disant : ne nous battez pas, devenez nos co-chefs d'État. C'était au XIII^e siècle. Nous avons fait à nouveau ce choix en 1993, lorsque nous avons voté pour la constitution et décidé de créer une co-principauté parlementaire, avec le Président de la France et l'évêque d'Urgell à Seu d'Urgell (Espagne) en tant que coprinces. Un tel choix, par le peuple, et non imposé par un souverain et un voisin puissant, est, je crois, tout à fait unique. Les droits de l'homme et la primauté du droit sont très ancrés dans la réalité andorrane, ils font partie de notre ADN. C'est quelque chose que nous devons offrir à la communauté de l'OSCE.

Dans le domaine de la coopération, nous sommes très axés sur la protection des personnes vulnérables. Nous avons financé des projets de l'OSCE sur la traite des êtres humains, sur l'autonomisation de l'entrepreneuriat des femmes, et assuré la promotion de la tolérance dans les écoles comme outil de prévention des conflits. Bien sûr, les activités de base de l'OSCE sont également importantes : nous avons participé à la formation de contrôle aux frontières en Afghanistan et à l'Initiative de sécurité communautaire au Kirghizistan

Vous avez invité des observateurs aux élections ce printemps. Cet exercice a-t-il été utile ?

Pour nous, le fait d'inviter des observateurs du BIDDH et de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE est une tradition de longue date – nous les invitons depuis 1996, conformément à nos engagements. C'est la première fois que les observateurs sont venus, dans le cadre d'une mission d'évaluation des besoins, et nous en sommes heureux.

Notre parlement a une longue tradition : il a été établi au XV^e siècle. Mais la démocratie est un apprentissage de tous les jours. Bien que notre taux de participation aux élections soit très élevé, entre 70 et 80 pour cent, les chiffres ont un peu baissé parmi la jeune génération. Les recommandations sont pour nous un outil important qui nous permet de promouvoir une société plus libre, plus démocratique et plus ouverte. L'évaluation par des observateurs étrangers est salutaire, elle donne une autre perspective.

Dans notre paysage de sécurité changeant, quelle est l'importance de l'OSCE ?

Avec son élargissement progressif, et par exemple l'inclusion possible de pays, comme la Mongolie, l'OSCE va au-delà de ses frontières naturelles, telles qu'initialement conçues. Il est vrai que des organisations, telle l'OTAN, évoluent et adoptent aussi une approche globale de la sécurité. Je dois dire, cependant, que l'OSCE a une approche assez unique. En Andorre, nous croyons vraiment que le fait de garantir la sécurité par des efforts multilatéraux n'est pas seulement une question militaire, ni une question de « sécurité dure ». C'est aussi une question de capacité de croissance et de prospérité, d'un développement inclusif de la société. Pour un pays comme le nôtre, où la moitié de la population vient de l'étranger, il est important de reconnaître la diversité. Nous avons un système éducatif multilingue combinant les systèmes publics andorran, espagnol et français. Ces questions relèvent toutes directement de la sécurité. Nous sommes l'un des pays les plus sûrs au monde. Mais cette situation est liée davantage à la prospérité, à la cohésion sociale et à l'éducation qu'aux efforts déployés dans le domaine militaire – même si certains aspects militaires ont de toute évidence une importance stratégique. Aujourd'hui, on peut en effet voir que chacun emprunte quelque peu la même voie que l'OSCE, ce qui, en fin de compte, est une bonne conclusion : l'OSCE était peut-être dans la bonne voie avant les autres.

Aurelia Frick, Ministre des affaires étrangères du Liechtenstein



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DU LIECHTENSTEIN

En tant que l'un des premiers États participants, le Liechtenstein a une longue expérience de l'OSCE. Quels ont été les avantages ?

Le Liechtenstein dispose d'un réseau diplomatique limité et n'adhère à aucun arrangement de sécurité. L'OSCE permet à mon pays d'interagir et de coopérer avec un groupe important de pays dans le domaine élargi de la sécurité. Comme tous les autres États participants, nous avons reçu de l'OSCE des conseils utiles sur la façon de moderniser nos institutions et de dynamiser notre démocratie.

Quels sont les atouts spéciaux qu'un petit État comme le Liechtenstein apporte à la famille de l'OSCE ?

Les atouts qu'un État participant apporte à l'OSCE ne sont pas déterminés par sa taille. Les questions que j'aimerais soulever sont : un pays adhère-t-il aux principes de l'Organisation ? Met-il en œuvre ses engagements à l'égard de l'OSCE ? Apporte-t-il des idées au travail de l'Organisation ? A-t-il exercé des présidences ou contribué au financement de projets ? Je peux dire avec fierté que le Liechtenstein est en mesure de répondre positivement à toutes ces questions.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples. Au cours des cinq dernières années, le Liechtenstein a contribué pour environ un million d'euros à des projets extrabudgétaires dans tous les domaines d'activités de l'OSCE, avant tout à des projets du Bureau des Institutions démocratiques et des droits de l'homme. Nous cherchons toujours à faire correspondre nos propres priorités avec les demandes de financement de l'OSCE, ce fut par exemple le cas

pour l'engagement avec l'Afghanistan en 2009, ou pour le soutien après la crise au Kirghizistan en 2010 et 2011.

En plus des contributions financières, le Liechtenstein a détaché du personnel au Secrétariat de l'OSCE et au département chargé de l'application de la loi de la Mission de l'OSCE en Serbie.

Nos diplomates ont exercé des présidences à l'OSCE. C'était sous la présidence du Liechtenstein qu'a été rédigée l'importante introduction du Document de Bonn sur la coopération économique en 1990. Entre 2000 et 2002, notre ambassadeur a présidé le Groupe de travail sur la parité des sexes et a supervisé l'adoption du Plan d'action de l'OSCE pour la parité entre les sexes.

En 2005, le Liechtenstein, ainsi que l'Islande et l'Arménie, ont fait des suggestions pour améliorer l'efficacité du travail de l'Organisation, en contribuant à ouvrir la voie à la structure de comités toujours en vigueur au siège de l'OSCE à Vienne.

En 2013, le Liechtenstein présidera pour la deuxième fois le Forum pour la sécurité en matière de coopération.

Quels sont les domaines d'activités de l'OSCE que vous trouvez particulièrement importants et dignes de soutien ?

Il est, selon moi, difficile d'isoler certaines parties des travaux de l'Organisation. Leur particularité tient certainement à son grand nombre de membres et à l'exhaustivité de son concept de sécurité. Nous avons contribué principalement à la dimension humaine.

Le Liechtenstein a beaucoup de respect pour le travail important du Haut Commissaire pour les minorités nationales, Knut Vollebäck. Le Haut Commissaire a émis des recommandations précieuses sur les droits des minorités. Ses recommandations Bolzano sur les minorités nationales dans les relations interétatiques sont innovatrices, elles mettent en évidence les responsabilités des dits « États-parents », les États qui ont des minorités nationales vivant dans un autre pays. Nombre de tensions inter et intra étatiques résultent des questions relatives aux minorités et à leurs liens à travers les frontières. Les Recommandations de Bolzano reconnaissent cet état de fait et montrent comment il est possible d'éviter et de dissiper ces tensions.

En quoi l'existence de l'OSCE est-elle importante aujourd'hui ?

Notre travail est loin d'être achevé. Il y a encore des conflits non résolus dans l'espace de l'OSCE. De nouvelles menaces et de nouveaux défis pour notre sécurité ont fait leur apparition. Dans certains domaines, il nous faut adapter notre boîte à outils et moderniser nos engagements, en particulier dans les dimensions politico-militaire et humaine de la sécurité. La Présidence irlandaise entrante de l'OSCE a proposé un plan de travail que nous soutenons.

Doyenne du Conseil permanent

S.A.S Maria-Pia Kothbauer, Ambassadrice du Liechtenstein, est doyenne du Conseil permanent depuis 2004, en sa qualité d'ambassadrice ayant exercé des fonctions le plus longtemps auprès de l'OSCE. Principal organe de décision de l'OSCE, le Conseil permanent se réunit chaque semaine à Vienne. En plus de ses fonctions protocolaires, consistant à recevoir de nouveaux ambassadeurs et à prononcer un discours d'adieu en leur honneur lorsqu'ils quittent leurs fonctions, l'Ambassadrice Kothbauer est une diplomate chevronnée, dont l'expertise est souvent sollicitée par ses collègues ; elle est régulièrement invitée à participer à des conseils consultatifs et à des comités de sélection.



Exercice d'auto-évaluation effectué dans le cadre de la formation dispensée à des élèves en internat pour les préparer à la vie active et les aider dans leur orientation professionnelle, Chisinau, octobre 2011.

OSCE/ALBERTO ANDREANI

Donner aux enfants moldaves à risque les moyens de développer leur autonomie

« **A**voir une famille heureuse, une bonne carrière, devenir une star du basket ». Ces ambitions, exprimées par des élèves âgés de 14 à 15 ans participant à un projet de l'OSCE lancé en septembre 2011 à l'intention d'enfants vivant en institution en Moldavie, témoignent du même optimisme naïf que celui de tout autre enfant de leur âge. Mais la réalité est que ces jeunes, lorsqu'ils termineront leurs études à la fin de cette année, entreront dans la vie active adulte, leurs chances de succès étant très improbables.

Les 94 jeunes, de trois internats gérés par l'État, à Orthei, Leova et Bender, ont été sélectionnés en raison de leur vulnérabilité particulière à la traite des êtres humains. Certains sont des orphelins, mais nombre d'entre eux ont été laissés sur place par des parents partis travailler, souvent illégalement, en Russie, en Turquie ou en Italie.

La vie menée par ces enfants en internat est strictement réglementée, ce qui ne leur donne que peu d'occasions d'apprendre à agir de manière autonome ou à gérer leur temps et leur argent de manière responsable. Lorsqu'ils quitteront leur institution, ils seront mal équipés pour fixer et poursuivre leurs propres objectifs. La marginalisation sociale et les pressions financières les rendront vulnérables à de fausses promesses, de la part de leurs camarades ou même de leur entourage familial, d'une vie facile dans un autre pays lointain.

Monaco a lancé ce projet en étroite coopération avec Andorre, le Liechtenstein et Saint-Marin dans le but de donner aux enfants autorisés à quitter leur institution une chance de parvenir à quelque chose. Lors de la planification de cette entreprise, qu'ils financent conjointement, les quatre États participants ont coopéré étroitement

avec la Mission de l'OSCE en Moldavie et le Bureau de la Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains, Mme Maria Grazia Giammarinaro, et ont déjà bénéficié d'un excellent soutien des autorités moldaves. Le Child Rights Information Centre (CRIC) (Centre d'information sur les droits des enfants), une ONG moldave dont les travailleurs sociaux ont de nombreuses années d'expérience du travail avec les enfants issus d'institutions publiques, sert de partenaire d'exécution.

Les séminaires de préparation à la vie active, qui se tiennent sur plusieurs jours et au cours desquels les enfants travaillent sur le renforcement de l'estime de soi et s'interrogent sur leur orientation professionnelle, sont une composante importante du programme. Le mentorat individuel est peut-être plus important encore pour ces jeunes filles et garçons. Il leur offre ce dont ils ont le plus besoin : un adulte en qui ils peuvent avoir confiance et qui peut leur apporter son aide dans des domaines très pratiques comme l'établissement de leur dossier personnel, condition préalable à l'inscription dans tout établissement d'enseignement post-secondaire.

Les enfants obtiennent des informations réalistes sur la migration illégale et la traite des êtres humains. Les travailleurs sociaux s'emploient à dissiper les idées fausses au sujet des dangers encourus et communiquent aux enfants le numéro de la permanence téléphonique anti-traite des êtres humains en Moldavie, qu'ils peuvent appeler s'ils sentent qu'ils se font piéger ou risquent de devenir des victimes de la traite.

Le projet a un second groupe de bénéficiaires : il s'agit de 30 adolescents qui sont déjà diplômés des internats d'État et inscrits dans une école professionnelle ou un collège. Le projet prend en charge leurs fournitures scolaires (la formation est payée par le Gouvernement), ainsi que les frais de subsistance et d'hébergement. Malgré ce soutien financier, les étudiants peinent à satisfaire aux exigences de leurs programmes et à faire face à la discrimination dont ils sont victimes de la part de leurs condisciples et des enseignants. Une fois de plus, c'est l'attention que leur accordent les travailleurs sociaux qui leur permet de persévérer et qui fait le succès du programme. Heureusement, le généreux financement permettra de soutenir les étudiants pendant une période de trois ans.

« Ce projet est absolument nécessaire », déclare Aurica Nucă, l'assistante sociale qui travaille avec les élèves à Leova. « Lorsqu'un problème se pose, nous le résolvons ensemble, mais, si ces jeunes n'avaient pas de conseiller, bon nombre d'entre eux auraient déjà abandonné l'école. »

Lors de la présentation des premiers résultats du projet, le 16 décembre 2011 à Chisinau, des éducateurs des établissements d'enseignement fréquentés par les élèves et des représentants des ministères gouvernementaux étaient également invités afin de les sensibiliser au sort peu enviable des enfants issus d'institutions. Le CRIC encourage les institutions de formation professionnelle à intégrer son modèle de soutien à la préparation à la vie active dans leur programme des cours afin de permettre aux autres étudiants d'en profiter également.

L'un des moyens les plus efficaces de multiplier les effets bénéfiques du projet consistera à faire intervenir les jeunes bénéficiaires eux-mêmes. « Il leur est conseillé d'investir dans leur développement personnel, de se fixer des objectifs et de les atteindre, de prendre des décisions pour eux-mêmes et de faire entendre leur voix », explique Alberto Andreani, qui est chargé de gérer le projet au Bureau de la Représentante spéciale et Coordinatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains. « Ils reproduiront ce comportement acquis devant leurs condisciples, leurs proches et leurs familles. »



Visite d'évaluation suisse-finlandaise effectuée en Roumanie en 2007 en vertu du Document de Vienne 1999, le prédécesseur du Document de Vienne 2011.

Le Document de Vienne 2011

Réalisations et perspectives pour de nouvelles actualisations

Pierre vonArx

Le Document de Vienne 2011, nouvelle version des principales mesures de confiance et de sécurité (MDCS) de l'OSCE, qui remplace le Document de Vienne 1999*, a été adopté par le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) le 20 novembre 2011 et est entré en vigueur le 1er décembre. Son adoption envoie un signal politique fort qui illustre les progrès accomplis dans la dimension politico-militaire de l'OSCE. Elle met fin à un blocage de 11 années dans le travail du FCS visant à moderniser les MDCS et représente un exemple positif de la capacité des États participants à négocier et à adapter d'importants engagements juridiquement contraignants sans les lier à d'autres questions politiques contestées, comme les conflits prolongés ou l'impasse que connaît le Traité sur les Forces

* Pour un historique général du Document de Vienne, voir l'article du colonel Wolfgang Richter intitulé : « Un nouveau départ pour le Document de Vienne » paru dans le numéro 4/2010 du Magazine de l'OSCE.

armées conventionnelles en Europe (Traité FCE). Elle pourrait constituer le point de départ d'un processus de grande ampleur visant à adapter les arrangements politico-militaires existants de l'OSCE aux réalités politico-militaires d'aujourd'hui et de demain.

Étant davantage qu'une mise à jour technique, le Document de Vienne 2011 comporte des éléments qui ont de profondes répercussions politiques, notamment la disposition politiquement contraignante relative à une évaluation régulière du Document, y compris sa republication toutes les cinq années ou plus souvent. Dans la nouvelle introduction, les 56 États participants réaffirment explicitement l'héritage politique de la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, qui a eu lieu de 1984 à 1986, ainsi que tous les documents de clôture pertinents de la CSCE/OSCE qui ont été adoptés par la suite.

DU SOMMET DE L'OSCE DE 2010 AU CONSEIL MINISTÉRIEL DE 2011

Le travail du FCS visant à actualiser le Document de Vienne a reçu une importante impulsion lors du Sommet de l'OSCE tenu à Astana en 2010. Les chefs d'État ou de gouvernement des États participants de l'OSCE y ont exprimé leur volonté politique de rétablir la confiance dans la dimension politico-militaire et invité les États participants à œuvrer dans un esprit d'ouverture et à encourager la coopération en renforçant la compréhension mutuelle. Le document final du Sommet, intitulé « Déclaration commémorative d'Astana : vers une communauté de sécurité », contient plusieurs éléments concernant la dimension politico-militaire. Le paragraphe 8 traite de la question de la maîtrise des armements conventionnels et des MDCS comme suit : « Les régimes de maîtrise des armes conventionnelles et de renforcement de la confiance et de la sécurité restent les principaux moyens d'assurer la stabilité, la prévisibilité et la transparence dans le domaine militaire et devraient être revitalisés, actualisés et modernisés. Nous apprécions les travaux du Forum pour la coopération en matière de sécurité et attendons avec intérêt l'actualisation du Document de Vienne 1999. »

En 2010 et 2011, le FCS a adopté neuf décisions relatives au Document de Vienne, qui ont été intégrées dans le Document de Vienne 2011. Les négociations ont mis en lumière l'aptitude du Forum à éviter d'être l'otage de divergences politiques et apporté la preuve de la volonté de chacun des 56 États participants de tout mettre en œuvre pour réaliser un consensus dans la dimension politico-militaire.

Cette volonté a été mise en évidence à la Réunion du Conseil ministériel de 2011, à Vilnius, au cours de laquelle les États participants ont adopté les trois décisions issues du FCS alors qu'ils ont éprouvé davantage de difficultés à parvenir à un consensus dans les autres dimensions de l'action de l'OSCE. Dans sa décision sur les questions intéressant le FCS (MC.DEC/7/11), le Conseil ministériel se félicite « de l'intensification des négociations menées en vue d'actualiser et de moderniser le Document de Vienne ainsi que de la décision d'en publier une nouvelle version, qui a été adoptée à la séance spéciale du FCS en 2011. » Dans le préambule à cette décision, il est réaffirmé que « les États participants veilleront à ce que les actions qu'ils mènent au sein du Forum pour faire avancer la maîtrise des armements, le désarmement, le renforcement de la confiance et de la sécurité, la coopération en matière de sécurité et la prévention des conflits soient cohérentes, liées entre elles et complémentaires. » Le FCS est chargé, dans la partie opérationnelle de cette décision, de « donner une nouvelle impulsion aux négociations concernant l'actualisation et la modernisation du Document de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité en vue d'accroître la stabilité, la transparence et la prévisibilité militaires pour tous les États participants. »

RÉALISATIONS DU DOCUMENT DE VIENNE 2011

Comme je l'ai mentionné, le Document de Vienne 2011 comporte une disposition prévoyant qu'il soit évalué à intervalles réguliers et republié toutes les cinq années ou plus souvent. Il comprend aussi une nouvelle introduction. Il importe de noter que toute décision prise de modifier le

document entrera en vigueur à la date de son adoption – sauf indication contraire – et remplacera toute disposition équivalente existante du document.

Le Document de Vienne 2011 facilite et améliore, entre autres, certaines procédures relatives aux inspections, aux visites d'évaluation et aux contacts. Une liste de thèmes et d'informations que les commandants ou les commandants par intérim peuvent inclure dans leurs exposés au cours des visites d'évaluation et des activités d'inspection sert à améliorer la qualité de leurs briefings. Les modalités des visites de bases aériennes militaires disposant d'hélicoptères d'attaque polyvalents ou spécialisés ont été actualisées. L'organisation de démonstrations de nouveaux types de systèmes d'armes et équipements d'importance majeure est désormais autorisée avant leur déploiement officiel, ce qui permet de combiner ces démonstrations avec d'autres événements et, ainsi, de faire des économies. Les dispositions relatives à la précision des coordonnées des formations à leur emplacement normal du temps de paix ont également été harmonisées. Enfin, les États participants ont été priés de prendre en considération les jours fériés nationaux et religieux officiels de l'État d'accueil lorsqu'ils demandent à effectuer et effectuent des activités d'inspection et des visites d'évaluation.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE LA POURSUITE DE LA MODERNISATION

L'actualisation du Document de Vienne est un processus en cours qui a débuté fin 2010 et se poursuivra dans les années à venir par l'examen d'éléments plus fondamentaux. Des efforts redoublés, des approches attentives, un surcroît d'imagination, des débats approfondis et des négociations détaillées seront nécessaires à mesure que les questions abordées deviennent plus stratégiques.

Pour certains États participants, l'incertitude qui entoure le Traité FCE semble influencer leur approche des négociations sur la poursuite de la mise à jour du Document de Vienne. Pour d'autres, des intérêts nationaux particuliers jouent un rôle important. Les priorités, la situation de sécurité et les besoins stratégiques diffèrent indubitablement d'un État participant à un autre. Ces réalités influenceront sur la modernisation du Document de Vienne. L'appel lancé par les chefs d'État ou de gouvernement, lors du Sommet d'Astana, à faire preuve d'un esprit d'ouverture et de coopération prendra de plus en plus de pertinence. Il importera, pour chaque État participant, d'essayer de comprendre les particularités des autres. La meilleure proposition ne peut être adoptée que si tous les États participants partagent ses valeurs, créant une situation gagnant-gagnant pour les 56.

Quelque 18 propositions relatives à la poursuite de l'actualisation du Document de Vienne ont été publiées et sont en cours d'examen au FCS. Deux tendances principales peuvent être observées.

La plupart des propositions à l'examen visent à améliorer l'état actuel de mise en œuvre du Document de Vienne. Elles ont pour finalité de rendre le Document de Vienne mieux à même de réduire le risque d'une offensive militaire de grande envergure en se concentrant sur les aspects plus statiques de la préparation des forces.

Les propositions qui sont sur la table portent notamment

sur l'augmentation des quotas d'inspection, l'internationalisation des équipes d'inspection ou l'abaissement des seuils de notification préalable et d'observation d'exercices militaires et d'activités inhabituelles. Les seuils actuels sont encore le reflet des réalités de 1992, année au cours de laquelle les chiffres ont été actualisés pour la dernière fois, et ne tiennent pas compte de la diminution des effectifs et du nombre de systèmes d'armes d'importance majeure en Europe. L'adaptation de ces seuils améliorera grandement le fonctionnement du Document de Vienne en tant qu'outil stratégique d'alerte précoce.

Un deuxième groupe de propositions portent sur l'élargissement de la portée du Document de Vienne à de nouvelles MDCS qui seraient axées sur les aspects plus dynamiques de la préparation des forces. Compte tenu de l'importance stratégique croissante de la mobilité militaire, ces nouvelles dispositions réduiraient le risque d'une interprétation erronée du recours à des capacités militaires.

Le Document de Vienne contient déjà plusieurs éléments axés sur la dynamique de la préparation des forces. Les États participants sont, par exemple, tenus de donner notification de l'utilisation de capacités militaires en dehors de leur emplacement du temps de paix et ces activités peuvent être observées si elles sont entreprises alors que les seuils applicables aux effectifs ou aux systèmes d'armes d'importance majeure sont dépassés. Le chapitre IX, qui prévoit la possibilité d'effectuer des inspections, constitue également un outil important pour vérifier les activités militaires dynamiques.

Parmi les nouveaux éléments dynamiques proposés figurent notamment la notification des transits militaires d'envergure, la notification des activités militaires des forces multinationales de réaction rapide et l'échange d'informations sur les forces navales.

L'amélioration de l'état actuel de mise en œuvre et l'introduction de nouvelles MDCS sont complémentaires et toutes deux s'imposeront pour la modernisation du Document de Vienne. Alors que les États participants examinent les diverses propositions, il importera de tenir compte de l'évolution des doctrines militaires, de la modernisation technique du matériel militaire ainsi que de la réduction des effectifs de la plupart des forces armées et de procéder à une évaluation des capacités militaires.

Plusieurs délégations ont exprimé l'avis selon lequel les contraintes accrues au niveau des ressources financières et humaines compromettront la modernisation du Document de Vienne. Ces facteurs devraient donc faire l'objet d'un examen attentif et approfondi. Cela étant, la plupart des États participants ont aussi souligné l'importance d'une mise en œuvre intégrale, de bonne foi, des engagements déjà souscrits dans le domaine des MDCS, car l'absence de mécanismes efficaces de confiance et de vérification et leur substitution s'avèreraient nettement plus coûteuses. De simples mesures d'économie prises par les États participants pourraient également contribuer à alléger la tâche que constitue la mise en œuvre du Document de Vienne 2011.

Un domaine d'intérêt particulier demeure l'amélioration de l'utilisation du Document de Vienne dans les situations de crise ainsi que de ses dispositions pertinentes pour l'alerte précoce, la prévention des conflits et la gestion des

crises. Deux propositions relatives à des inspections spéciales de l'OSCE sont actuellement à l'examen et des questions importantes ayant trait à leur mandat et au processus décisionnel doivent encore être étudiées soigneusement. Il est indispensable de poursuivre l'échange de vues et les débats de fond sur ce thème, une question politique clé s'agissant de la modernisation du Document de Vienne.

CONCLUSION

Le Document de Vienne a pour avantage comparatif par rapport aux autres régimes de maîtrise des armements conventionnels qu'il est politiquement contraignant pour l'ensemble des 56 États participants de l'OSCE. Depuis l'adoption de sa première version en 1990, le Document de Vienne s'est avéré être un document bien équilibré, caractérisé par un niveau élevé de mise en œuvre. Il peut être considéré comme un succès. Au cours de l'année écoulée, les États participants ont créé un climat favorable à la négociation en évitant d'établir des liens avec d'autres divergences politiques et en tenant compte du fait que les priorités, la situation de sécurité et les besoins stratégiques peuvent différer d'un État participant à un autre au sein de la communauté de sécurité de l'OSCE.

Le Document de Vienne 2011 représente la première réalisation concrète dans le processus actuellement en cours visant à examiner, confirmer et redynamiser les MDCS de l'OSCE. Ce processus se poursuivra au cours des années à venir, des questions plus fondamentales, concernant à la fois l'amélioration des modalités de mise en œuvre actuelles et l'élaboration de nouvelles MDCS, étant inscrites à l'ordre du jour. Des discussions approfondies et des négociations éclairées visant à accroître la portée des MDCS conduiront à une mise à jour substantielle du Document de Vienne en augmentant la transparence, la prévisibilité et les perspectives en matière d'alerte précoce, ce qui ferait de ce document un outil stratégique moderne et une importante contribution à notre sécurité commune et indivisible.

Pierre von Arx, Conseiller diplomatique et Chef adjoint de délégation chargé des questions de politique de sécurité à la délégation de la Suisse auprès de l'OSCE, est le Coordonnateur nommé par le Président du FCS pour le Document de Vienne. La Suisse met, depuis 2010, un coordonnateur pour le Document de Vienne à la disposition de la Présidence du FCS.



À l'extérieur de la Conférence OSCE-partenaires méditerranéens organisée à l'intention de la société civile, Vilnius (Lituanie), 4 décembre 2011 (OSCE/Velimir Alic)

La transition démocratique en Afrique du Nord

Conférence OSCE-société civile méditerranéenne tenue à Vilnius

Ruben Diaz-Plaja

« Nous vivons dans des pays différents, mais nous sommes confrontés à des problèmes identiques », a déclaré le Tunisien Achraf Aouadi dans l'allocution qu'il a prononcée à l'ouverture d'une conférence de l'OSCE sur le thème de la transition démocratique en Afrique du Nord, tenue à Vilnius le 4 décembre, juste avant la Conférence ministérielle de l'OSCE de 2011. M. Aouadi est à la tête du groupe tunisien de lutte contre la corruption et d'observation des élections I Watch, l'une des nombreuses organisations de la société civile qui ont été le moteur des changements sociaux d'une ampleur sans précédent survenus dans la région méditerranéenne

depuis l'année dernière. « Nos erreurs auraient pu être désastreuses si nous n'avions pas trouvé d'autres personnes pour nous faire profiter de leur expérience antérieure », a-t-il déclaré.

La Présidence lituanienne et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) ont organisé la conférence pour donner l'occasion à des militants des pays partenaires méditerranéens de l'OSCE d'interagir avec des groupes similaires de la région de l'OSCE, dans laquelle l'Organisation a acquis une expérience considérable du soutien à la transition démocratique. « Notre objectif était d'encourager de nouveaux liens et partenariats entre représentants

de la société civile des deux rives de la Méditerranée », a déclaré le Directeur adjoint du BIDDH, Douglas Wake.

Le sentiment d'urgence avec lequel les participants, qui étaient plus de 80, ont échangé leurs expériences et leurs préoccupations a constitué un indicateur de l'intensité de la transition que traversent les sociétés méditerranéennes. Les débats officiels – dans le cadre de trois groupes de travail, respectivement sur la bonne gouvernance électorale, la participation politique et la réforme judiciaire et juridique, ainsi que d'une activité parallèle consacrée à la tolérance et à la non-discrimination – se sont transformés en douceur en échanges informels lors de la foire de la société civile au cours de laquelle les différents groupes ont présenté leurs projets.

Les participants ont déploré le harcèlement et autres obstacles dont les observateurs électoraux de la société civile sont fréquemment la cible. S'accordant à reconnaître qu'une surveillance nationale non partisane avait un rôle crucial à jouer pour assurer l'intégrité des processus électoraux, ils ont demandé instamment à l'OSCE d'élaborer des programmes de formation à l'intention des observateurs électoraux de la société civile dans les pays partenaires méditerranéens pour les aider à se professionnaliser et à s'attaquer à certains de ces obstacles.

Si les femmes, les jeunes et les membres désavantagés de la société sont souvent aux avant-postes du changement social, ils sont généralement exclus de la participation politique. « Dans les anciens pays socialistes, les femmes étaient persuadées que la transition vers la démocratie signifierait qu'elles bénéficieraient de chances égales de participer à la prise de décisions politiques, or ce ne fut pas le cas », a fait valoir Sonja Lokar, de nationalité slovène. Les participants à la conférence ont recommandé, afin d'accroître la participation des citoyens à la gouvernance, d'utiliser de manière novatrice les plateformes de femmes et les médias sociaux et d'encourager la participation des jeunes

à la vie politique au travers des parlements de jeunes, des programmes d'échanges internationaux ou de la formation à l'exercice de responsabilités.

Les changements démocratiques profondément ancrés passent par des réformes judiciaires et juridiques, qui devraient se fonder sur une « démarche participative, inclusive et transparente », ont conclu les militants de la société civile. Ils ont souligné l'importance de l'indépendance du pouvoir judiciaire et encouragé le BIDDH à organiser des formations aux normes relatives aux droits de l'homme et à l'observation des procès, qu'ils considèrent comme un outil essentiel pour évaluer les réformes du secteur de la justice dans les pays en transition vers la démocratie.

Après un discours passionné prononcé par M. Aouadi à la séance de clôture, les recommandations élaborées par les participants à la conférence ont été présentées au Président en exercice de l'OSCE pour 2011, le Ministre lituanien des affaires étrangères Audronius Ažubalis, pour examen par les ministres des affaires étrangères, les 6 et 7 décembre, lors de leur réunion annuelle. Le Conseil ministériel de l'OSCE a adopté une décision visant à élargir le dialogue, à intensifier les consultations politiques, à renforcer la coopération pratique et à continuer de mettre en commun les meilleures pratiques et l'expérience acquise avec les partenaires de l'OSCE pour la coopération.

Ruben Diaz-Plaja est spécialiste des questions de gouvernance démocratique au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE.

Un rapport publié par le BIDDH le 26 janvier 2012 résumant les débats menés et les recommandations formulées à la Conférence OSCE-société civile des pays partenaires méditerranéens tenue à Vilnius est disponible sur le site Web public de l'OSCE.

Décisions sur les partenaires de l'OSCE pour la coopération

Lors du Conseil ministériel de 2011 à Vilnius, les États participants de l'OSCE ont décidé de renforcer leur engagement avec les partenaires de l'OSCE pour la coopération. La décision sur les partenaires pour la coopération (MC.DEC/5/11) encourage les structures exécutives de l'OSCE à engager une coopération orientée vers l'action avec les pays partenaires et invite les partenaires à accroître le niveau de leur participation aux activités de l'OSCE. Elle charge le Secrétaire général d'explorer les options possibles et de présenter au Conseil permanent des propositions pour renforcer la coopération.

L'OSCE compte six partenaires méditerranéens pour la coopération, l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie, et six partenaires asiatiques pour la coopération, l'Afghanistan, l'Australie, le Japon, la Mongolie, la République de Corée et la Thaïlande.

Demande d'adhésion de la Mongolie à l'OSCE

La Mongolie, partenaire asiatique pour la coopération depuis 2004, a postulé au statut d'État participant. Dans sa décision sur la candidature de la Mongolie au statut d'État participant (MC.DEC/12/11), également prise lors du Conseil ministériel à Vilnius, le Conseil ministériel se félicite de la demande d'adhésion de la Mongolie et charge la présidence entrante de la faire avancer dans les meilleurs délais. « La Mongolie est intéressée à intégrer la famille des pays de l'OSCE qui vise à construire une communauté de sécurité commune dans la vaste zone eurasiatique et à promouvoir la coopération dans ses trois domaines d'activité », a déclaré le Ministre mongol des affaires étrangères, Gombojav Zandanshatar, dans son allocution au Conseil ministériel. La Mongolie a contribué aux travaux de l'OSCE en accueillant notamment deux conférences à Oulan-Bator, en juin 2007 et en mai 2011, sur la coopération mutuelle entre l'OSCE et ses partenaires asiatiques. Elle se prépare à aider l'OSCE dans son engagement avec l'Afghanistan, autre partenaire asiatique pour la coopération, en dispensant une formation aux diplomates occupant des postes de rang intermédiaire en Afghanistan à compter d'avril 2012.

Les participants de la Conférence échangent leurs points de vue

Des représentants d'ONG des pays partenaires méditerranéens de l'OSCE ont quitté les discussions de la Conférence OSCE-partenaires méditerranéens à l'intention de la société civile à Vilnius pour venir parler de leur travail et échanger leurs points de vue sur les possibilités d'un engagement de l'OSCE dans leur région.

Hany Ibrahim, Directeur du Centre de ressources pour le développement, Égypte

« Mon groupe, Centre de ressources pour le développement, est un groupe de réflexion régional indépendant, actif aujourd'hui en Égypte, en Libye et au Maroc ; il consacre ses efforts au développement humain durable. En 2009, lorsque nous avons commencé notre travail, nous étions un groupe de quelque 50 étudiants et diplômés universitaires qui cherchions à combattre la corruption. Au début, nous avons cherché à nous procurer des données fiables, élément capital dans toute recherche. Aujourd'hui, nous avons un portail Internet dédié à la lutte contre la corruption qui fonctionne bien et où chacun peut signaler des pratiques de corruption. Nous nous sommes aussi intéressés à d'autres questions. Aujourd'hui, nous sommes reliés à quelque 300 ONG en Égypte et avons un programme important pour l'engagement des jeunes.

Cette conférence est, à mes yeux, intéressante parce qu'elle est tout particulièrement axée sur les droits des minorités et la citoyenneté. Un citoyen est, d'après moi, une personne qui jouit de tous les droits et est responsable devant la communauté tout entière, quelle que soit son appartenance à un groupe politique ou religieux. Je suis chrétien, nous sommes huit ou neuf millions de chrétiens en Égypte, soit plus de dix pour cent de la population. L'essentiel, pour moi, c'est que nous sommes tous des citoyens. Lorsque j'agis en tant que citoyen, j'agis en tant qu'Égyptien. Je peux rêver de devenir président ou d'occuper une position dans la hiérarchie de l'État, mais dans le même temps, je suis conscient d'être pleinement responsable de la sécurité et du bien-être de l'ensemble de la communauté, de tous les Égyptiens sur un pied d'égalité.

Par le passé, nous avons toujours eu un parti au pouvoir, et le fait de n'avoir qu'un choix a eu une incidence négative également sur notre vie quotidienne. C'est la première fois dans l'histoire de l'Égypte que nous connaissons la diversité et la compétitivité. Lors des élections, les islamistes ont obtenu la majorité des voix. Nous ne devrions pas préjuger de leurs résultats. Nous devons observer, tendre la main aux communautés pour les aider à bénéficier de leurs droits et voir comment elles peuvent suivre les réalisations des nouveaux groupes dirigeants. Les islamistes doivent montrer à la société qu'ils agiront au nom de tous, sans discrimination aucune, et je suis persuadé que s'ils n'y arrivent pas, les électeurs ne voteront pas pour eux. »



OSCE/SHY SHARMA

Marwa Mohamed Issa Mohamed, Présidente du Conseil de l'Association Ambition de défense des droits des personnes handicapées, développement durable et formation, Égypte

« Notre organisation est toute récente, elle a été fondée cette année. Nous travaillons pour l'égalité des chances et des droits des personnes handicapées dans quatre villes de Haute-Égypte : Sud, ma ville Sohag, Qena et Aswan. La Haute-Égypte a des traditions et des coutumes fortement ancrées concernant les femmes : en général, elles ne sortent pas seules, elles ne voyagent pas seules. Je suis atypique ; ma famille m'a donné une très grande liberté. Je vis seule, mes tantes, mes cousins et mes cousines m'ont encouragée à voyager à l'étranger et à m'entretenir avec des personnes handicapées.

Quand je rentrerai en Égypte, j'organiserai des séances de formation pour les personnes handicapées, notamment pour les femmes, et je leur raconterai ce que j'ai appris à cette conférence, je leur dirai qu'elles doivent participer aux élections. Tout le monde, en particulier les personnes handicapées, doit y participer. Nous sommes égaux avec les personnes non handicapées, nous avons le droit de participer.

En Égypte, il n'existe pas de loi protégeant les droits des personnes handicapées. Nous avons rédigé une loi et attendons que le nouveau parlement l'approuve. Cette loi permettra aux personnes handicapées d'exercer leurs droits : le droit de travailler n'importe où, le droit de se marier, d'avoir un logement à eux, le droit de disposer de moyens de transport accessibles. Il y a 15 millions de personnes handicapées en Égypte. C'est beaucoup. »

Cherifa Kheddar, Présidente de l'Association des familles de victimes du terrorisme, Djazairouna, Algérie

« J'ai fondé l'organisation Djazairouna, ce qui signifie 'Mon Algérie', en réponse au terrorisme qui a coûté plus de 100 000 vies à l'Algérie dans les années 1990, dont mon frère, ma sœur, mon oncle et son mari. Je préside aussi la Fédération internationale des associations de victimes du terrorisme et suis le porte-parole de l'Observatoire sur la violence contre les femmes.

Notre mission est de donner une voix aux victimes. Nous menons des campagnes pour sensibiliser le public aux droits des victimes et fournir un soutien pratique et psychologique, notamment aux femmes et aux enfants.

C'est la deuxième fois que je participe à une conférence de l'OSCE, j'étais à la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2008 à Amman, en Jordanie, où j'ai été invitée à présenter nos conclusions sur la justice transitionnelle et l'égalité des femmes aux représentants des États participants de l'OSCE.

Pour moi, il est capital que l'OSCE et nos groupes partenaires de la société civile comprennent que la démocratie ne se réduit pas à des élections. Les élections sont le couronnement de la démocratie. Mais la démocratie elle-même, la base de la démocratie c'est la liberté d'association, la liberté d'expression, la liberté de réunion, avant tout, la liberté d'expression contre ceux qui exploitent une religion comme l'islam à des fins politiques, qui politisent l'islam. Si les éléments fondamentaux de la démocratie font défaut, si je suis insultée au nom de Dieu sans avoir le droit de répondre, comment puis-je avoir une voix ?

Le printemps arabe a été principalement avant tout un mouvement de jeunes et de femmes. Mais qui récolte ce qui a été semé ? Qui a récolté la moisson dans notre pays ? C'est la question que je soumetts à la réflexion de l'OSCE et des partenaires de notre société civile. »



Abdelah Benhssi, Président du Centre- Sud pour le développement, le dialogue et la citoyenneté, Maroc

« Notre organisation s'intéresse à trois grandes questions, le développement local, le dialogue et la citoyenneté, et a pour but de promouvoir la tolérance. Nous travaillons avec la société civile et l'État, mais ce qui nous importe avant tout, c'est notre travail avec les jeunes dans les lycées et les universités, car c'est là que l'extrémisme a tendance à se développer. Récemment, nous avons organisé une petite conférence, avec des experts, des éducateurs et des journalistes, en introduisant le thème de l'Holocauste dans les programmes scolaires marocains. Cela a été très mal vu par quelques-uns, mais nous avons été très satisfaits des résultats.

Nous parlons de la citoyenneté pour montrer aux gens qu'être un citoyen marocain peut signifier être un juif, un berbère, un arabe, un musulman, un chrétien. En fait, l'expression 'citoyen marocain' englobe toutes les composantes de la société marocaine. Il y aura toujours quelqu'un de très différent de moi, qui est aussi citoyen marocain, et que je dois considérer comme citoyen marocain et rien d'autre.

Je crois que l'OSCE a aujourd'hui une excellente opportunité d'apporter sa contribution aux changements qui s'opèrent dans les pays méditerranéens. Les citoyens se sont mobilisés pour la liberté et la démocratie, et je crois que l'avenir apportera beaucoup de bonnes choses, surtout en Tunisie et au Maroc. Mais aujourd'hui nous assistons à de nombreux discours de haine ethnique et religieuse dans ces pays. Je souhaite simplement poser une question : serait-il possible que l'OSCE s'engage davantage dans le processus de démocratisation dans le sud de la Méditerranée ? C'est quelque chose que nous demandons non seulement à l'OSCE, mais aussi aux autres organisations européennes. La coopération ne doit pas se limiter aux États, des partenariats directs doivent aussi exister avec la société civile pour contribuer à faire avancer un peu le processus. Parce que les grands défis sont relevés aujourd'hui par la société civile et non par les anciens dictateurs. »

Mohammed Hussainy, Directeur du Centre Identité, Jordanie

« Le Centre Identité est une organisation indépendante de la société civile basée à Amman qui œuvre pour un monde où les citoyens auront la possibilité de façonner et de contrôler leur identité et leur destin. Nous croyons à la transparence, la collaboration, la libre circulation des idées et des informations, l'apprentissage d'autres cultures, l'égalité des sexes, la responsabilisation et l'amélioration de la justice sociale. Nous menons des campagnes de sensibilisation, de défense, de formation, de suivi et de recherche pour permettre à la population de participer pleinement au développement politique, économique et social. Le Centre met en œuvre des projets en Jordanie, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, seul ou en partenariat avec des organisations locales, régionales et internationales.

Notre participation à cette conférence de l'OSCE a été très utile pour notre directeur exécutif et moi-même. Nous avons pris part à deux groupes de travail directement liés à notre travail, sur la participation politique et sur les bonnes pratiques électorales ; les expériences que nous avons partagées nous ont encouragés à développer le travail du Centre.

La Jordanie sera témoin de grands événements électoraux en 2012. Pour la première fois de notre histoire, nous aurons une commission électorale indépendante, rendue obligatoire par les modifications apportées à notre constitution plus tôt cette année. De plus, nous aurons de nouvelles lois électorales législatives et municipales. En tant que membres de la société civile jordanienne, nous luttons en faveur de lois démocratiques, et du plein droit d'observer tous les événements électoraux.

À cet égard, je crois que l'expérience et le réseau de l'OSCE sont très importants. L'OSCE pourrait nous aider en apportant son assistance électorale à notre nouvelle commission électorale et aussi en formant des observateurs électoraux jordaniens. Cela contribuerait, j'en suis sûr, aux efforts déployés par la société civile jordanienne pour organiser des élections transparentes, du moins techniquement. »



Achraf Aouadi, Fondateur de I Watch, Tunisie

« Nous avons fondé I Watch après la révolution en Tunisie pour favoriser la transparence et lutter contre la corruption. Durant les élections, nous avons beaucoup travaillé à éduquer les électeurs. Nous avons notamment utilisé la musique rap comme un des moyens pour atteindre les citoyens avec notre message 'Allez voter !' Nous nous sommes rendus dans des places publiques, dans une zone rurale où les habitants ne sont pas trop informés afin de leur expliquer la procédure, l'utilisation de l'encre, par exemple. Certains pensaient que l'encre était inutile ; d'autres croyaient que le fait de mettre son doigt dans l'encre signifiait que l'on n'avait pas confiance en eux. Nous leur avons donc expliqué qu'ils ne devaient rien prendre personnellement et qu'il n'y avait pas de problème.

Au début, la révolution était juste en Tunisie, et lorsqu'elle a gagné l'Égypte, nous avons senti que nous avions la responsabilité de donner l'exemple, nous avons donc envoyé des personnes là-bas pour échanger nos expériences, surtout nos erreurs. Et maintenant, nous menons des campagnes de réflexion en Libye, principalement par Skype.

J'ai commencé mon discours aujourd'hui en disant : *I have a dream* 'j'ai fait un rêve' : vous voir à la prochaine conférence de l'un des pays partenaires méditerranéens, sur la place Tahrir ou en Tunisie. Si vous organisez un cours de formation, à Vilnius ou à Vienne, vous aurez trois ou quatre représentants, mais si vous vous rendez plus loin, dans la société civile là-bas, l'impact sera plus grand. Ma recommandation à l'OSCE est donc la suivante : vous devriez probablement traverser la mer Méditerranée.

L'OSCE est différente des autres organisations ; en effet, elle comprend un mélange incroyable de pays : les pays d'Europe occidentale, avec leurs démocraties établies depuis des siècles, les pays d'Europe orientale, la Serbie, la Géorgie, l'Ukraine, dont les récentes transitions vers la démocratie peuvent nous inspirer. Toute cette expérience et cette expertise dans une seule organisation, dans un seul organisme – quelle mine de connaissances à notre disposition !

Le printemps arabe ne s'est pas arrêté au monde arabe. Je recommande à l'OSCE d'être à la hauteur de ce que la population attend d'elle pour vraiment lui apporter son aide et construire la démocratie, non seulement dans les pays partenaires, mais aussi au sein de la région de l'OSCE. Le monde entier est en mutation, l'OSCE devrait elle aussi changer. Aller plus loin ! »

Observations de Libye

Amal Obeidi, politologue de l'Université de Benghazi, et Lamia Abusedra, professeur d'ingénierie et co-fondatrice du Forum pour la Libye démocratique, ont assisté en tant qu'observateurs à la Conférence OSCE – partenaires méditerranéens organisée à l'intention de la société civile à Vilnius. (La Libye n'est pas un partenaire de l'OSCE pour la coopération.) Ils ont parlé de ce qu'ils font pour soutenir la transition politique en Libye.

Amal Obeidi (à gauche) et Lamia Abusedra au cours d'une séance de travail sur le thème du renforcement de la participation politique, y compris de l'engagement des femmes et des jeunes, tenue dans le cadre de la conférence OSCE-société civile méditerranéenne, qui a eu lieu à Vilnius, le 4 décembre 2011. (OSCE/Shiv Sharma)

Amal Obeidi : Au tout début, avant même la formation du Conseil national de transition, j'ai créé un groupe qui dispensait des conseils professionnels universitaires sur des questions comme la justice transitionnelle et la manière de faire face au vide politique. Nous nous sommes rendus dans la partie orientale du pays, nous avons donné des conférences et rencontré de nouveaux groupes de la société civile.

« Société civile », « démocratisation », « liberté d'expression », « partis politiques » – sont des mots et des termes qui étaient autrefois interdits. Le concept de citoyenneté et de ressortissant libyen n'a jamais existé, même avant Kadhafi. Les gens avaient tendance à se considérer comme faisant partie de la nation arabe, de l'Afrique, ils ne s'étaient jamais considérés comme Libyens. Dans l'étude sur la culture politique en Libye que j'ai publiée en 2001, j'ai demandé à 500 étudiants universitaires : « Quelle est la source d'identification la plus importante pour vous ? » Être musulman était la réponse la plus fréquente, l'appartenance à une tribu ensuite, et être Libyen en dernier. Maintenant, notre identité libyenne suscite un grand enthousiasme. Mais il s'agit peut-être d'un sentiment temporaire. Depuis quelques mois, tout le monde est uni dans un seul but : se débarrasser de Kadhafi. Mais le défi majeur est le suivant : qu'est-ce qui se passera après ? Nous avons besoin d'autres objectifs positifs, une feuille de route pour la démocratie et la démocratisation.

Lamia Abusedra : J'ai commencé à travailler avec un groupe de femmes à Benghazi en février 2011 pour aider à réduire la pauvreté croissante. Mon rôle consistait à mettre en place un système informatisé qui permettrait d'assurer la distribution de vivres aux pauvres. Nous avons obtenu la coopération de scouts et de mosquées pour distribuer la nourriture, nous pensions que cela concernerait peut-être quelques centaines de familles, et avons distribué des vivres à 77 000 familles ! Lorsque l'aide internationale est arrivée, un réseau fonctionnel était en place.

En avril, nous avons fondé la coalition libyenne des ONG et je suis devenue membre du comité responsable des affaires internationales. En mai, j'ai rejoint le bureau du Conseil national de transition pour la culture et la société civile, où je suis également chargée de gérer les affaires internationales. Et en juin, j'ai été cofondatrice du Forum pour la Libye démocratique (FDL), une ONG spécifiquement axée sur la promotion des valeurs démocratiques. Dans la seule ville de Benghazi, plus de 400 ONG sont enregistrées. Les gens sont enthousiastes à l'idée de former des groupes, de se réunir pour faire du bon travail, ce qui était illégal auparavant. Ces groupes ne vont pas tous survivre, mais nous espérons que le FDL subsistera.

Les femmes libyennes reçoivent en général une très bonne



éducation. Mais leur rôle dans la société n'est pas encore clair, même pas pour les femmes elles-mêmes. Les femmes libyennes sont traditionnellement très fortes, ce sont elles qui dirigent à la maison, dans les coulisses. Le tissu de notre société est tout à fait unique, et je pense que nous devons bâtir sur ce que nous avons et avancer progressivement.

Kadhafi a permis aux femmes d'occuper des postes publics. Mais c'était l'un de ses jeux de pouvoir, fondé en fait sur sa croyance que les femmes sont des êtres inférieurs. L'autonomisation des femmes était un outil qu'il utilisait pour saper les hommes, pour secouer le tissu social de notre société.

Amal Obeidi : Je crains que non seulement en Libye, mais aussi dans tous les pays arabes, les réalisations des femmes soient liées à l'ère de la dictature. Les femmes ont obtenu le droit à l'éducation dans les années 1950 et 1960, et nous avons eu les premières femmes juges dans les années 1980. Maintenant, d'aucuns et des femmes, disent : « Nous ne voulons pas de femmes juges parce que c'était l'une des réalisations de Kadhafi. » C'est une question grave pour nous militantes, qu'allons-nous faire ? Peut-être suis-je trop pessimiste, mais je crois que nous avons de grands défis à relever concernant le rôle des femmes.

Lamia Abusedra : Je pense que la participation de la Libye à des conférences comme celle-ci est très importante, surtout à ce moment de l'histoire. Les choses bougent sur le terrain et changent chaque jour, presque comme un organisme vivant. Il y a beaucoup d'idées et de modèles là-bas, nous avons besoin de temps pour décider ce qui convient et ce qui ne convient pas à la Libye.



La nacelle d'observation SAMSON (Special Avionics Mission Strap-on-Now) utilisée en commun par la Belgique, le Canada, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE FRANÇAIS

Ciel ouvert: Succès et incertitudes d'un instrument emblématique de l'après-guerre froide

Loïc Simonet

Le traité Ciel ouvert a été signé le 24 mars 1992 à Helsinki par vingt-six États membres de l'Alliance atlantique et de l'ancien Pacte de Varsovie, dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Après une longue période de négociation, le traité est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2002. L'année 2012 correspond donc au vingtième anniversaire de la conclusion de cet instrument et au dixième anniversaire de sa mise en œuvre.

La genèse de Ciel ouvert remonte à 1955, lorsque le président des États-Unis Dwight Eisenhower propose à l'Union soviétique le principe

d'un libre survol mutuel, accompagné d'un échange de photographies. C'est en 1989, à l'issue de la Guerre froide, que le président George Bush réactualise l'idée de son prédécesseur, en reprenant l'idée du Premier ministre canadien Brian Mulroney de l'élargir aux membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie.

Instrument novateur et inédit, intimement lié à l'OSCE, Ciel ouvert a contribué avec succès à l'établissement d'un climat de confiance entre l'Est et l'Ouest. Son avenir pourrait cependant être assombri par l'évolution du contexte sécuritaire en Europe et des priorités des États.

LE PREMIER RÉGIME MULTILATÉRAL D'OBSERVATION AÉRIENNE

Ciel ouvert n'est pas un instrument de maîtrise des armements classique, contrairement, par exemple, à son contemporain, le traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE). Il n'a pour vocation ni d'encadrer la diminution des arsenaux existants, ni de limiter les activités et les capacités militaires des Etats : il a simplement pour but, selon les termes du préambule du traité, de « promouvoir une ouverture et une transparence accrues dans leurs activités militaires ». Il a également pour vocation de « faciliter le contrôle du respect des accords existants et futurs de limitation des armements », parmi lesquels le FCE, qui n'avait pu être complété par un régime d'inspection aérienne.

Le traité Ciel ouvert autorise la conduite de vols d'observation à l'aide d'avions non-armés équipés d'appareils de prise de vues agréés, « capteurs » selon la terminologie du traité. Dans ce but, chaque Etat dispose de quotas actifs et passifs. Les premiers correspondent au nombre de survols que l'Etat est autorisé à conduire ; les seconds au nombre de survols au-dessus de son territoire qu'il est tenu d'autoriser. Ces quotas sont calculés en fonction de paramètres tels que la superficie, la population ou encore l'importance militaire, stratégique et économique de chaque Etat ; leur répartition fait l'objet de négociations, chaque année à l'automne, dont le résultat est avalisé par une décision de la Commission consultative « Ciel ouvert » (CCCO), qui assure la gestion et le suivi de l'application du traité.

La vaste majorité des Etats parties ne possède pas de matériel dédié aux activités Ciel ouvert, mais se prévaut de la clause du traité qui permet à tout Etat de se servir des moyens d'un autre Etat, aux termes d'un arrangement avec ce dernier. En pratique, les Etats s'associent souvent pour mener des vols d'observation conjoints, dans un but d'optimisation de leurs ressources. Seules la Fédération de Russie et la Biélorussie, d'une part, et le Benelux (la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg), de l'autre, se sont prévalus des dispositions de l'article III, section 2 du traité, qui autorise deux ou plus de deux Etats à constituer un groupe d'Etats parties à des fins de coopération. Toutefois, sans constituer un groupe au sens du traité, la Belgique, le Canada, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal coopèrent techniquement au sein du Pod Group (ou groupe de la Nacelle) pour mettre en œuvre une nacelle unique d'observation SAMSON (Special Avionics Mission Strap on Now), dotée de cinq appareils de prise de vues.

La mission Ciel ouvert est précédée d'un préavis de trois jours (72 heures). L'Etat survolé doit accuser réception de la notification qui lui est adressée dans les vingt-quatre heures. La notification

comporte la désignation du « point d'entrée », c'est-à-dire l'un des lieux spécifiés par la partie observée pour l'arrivée des membres du personnel de la partie observatrice sur son territoire et, le cas échéant, l'« aérodrome Ciel ouvert » désigné par la partie observée comme étant le point où commence et se termine le vol d'observation. Tous les autres Etats parties sont rendus destinataires de la notification, pour information.

L'itinéraire est librement choisi par l'Etat observateur. L'intégralité du territoire d'un Etat partie peut être survolée, à l'exception de la zone de dix kilomètres adjacente à la frontière d'un Etat non-partie au traité. La durée maximale d'une mission est de 96 heures. Rédigé par la partie observatrice, le rapport de mission est signé par les parties observatrice et observée, et communiqué à tous les autres Etats parties dans les sept jours.

Peuvent donc être ainsi observés, entre autres, les bases militaires, les sites d'entraînement, les centres industriels, les infrastructures routières, ferroviaires et de communication, les aéroports et terminaux portuaires, ainsi que tout équipement lourd (chars, avions, sites de lancement de missiles). Les photographies recueillies au cours de chaque mission sont partagées entre le ou les Etat(s) observateur(s) et l'Etat observé puis, le cas échéant, mises à la disposition de tout Etat partie qui en fait la demande, moyennant paiement.

CIEL OUVERT ET L'OSCE : DES LIENS HISTORIQUES ET ÉTROITS

Les négociations préalables à la signature du traité Ciel ouvert avaient commencé à Ottawa en février 1990, en dehors de la CSCE. Toutefois, après une seconde session à Budapest, l'installation des discussions à Vienne en septembre 1991, dans les locaux de la CSCE/OSCE à la Hofbourg, a noué entre l'Organisation et Ciel ouvert des liens presque consubstantiels.

La zone d'application du traité Ciel ouvert correspond, *grosso modo*, à celle de l'OSCE. Ciel ouvert procède de ce que l'on appelle les « mesures de confiance et de sécurité » (MDCS), à l'instar du Document de Vienne de l'OSCE. Multiples sont les références à la CSCE dans le texte du traité de 1992. Il est l'un des jalons de la « nouvelle Europe » fondée par l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris de 1990.

La CCCO se réunit chaque mois en séance plénière à Vienne, en utilisant les installations et en bénéficiant de l'appui administratif du Centre de prévention des conflits de l'OSCE, comme le prévoit l'article X du traité. Les deux conférences d'examen du traité Ciel ouvert ont donc eu lieu à Vienne, la première du 14 au 16 février 2005, la seconde du 7 au 9 juin 2010.



La nacelle d'observation SAMSON

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE FRANÇAIS



Une équipe au travail devant la console d'observation

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE FRANÇAIS

UN AVENIR EN DEMI-TEINTE

Vingt ans après sa signature, aujourd'hui fort de 34 Etats parties, le traité Ciel ouvert a satisfait à sa vocation. Il a constitué, pour les Etats, une source appréciable d'informations de nature militaire et stratégique. Il a favorisé la coopération entre des forces armées anciennement rivales et contribué à forger une culture commune de coopération et de transparence entre les équipes impliquées dans ses activités. En décembre 2011, 836 vols avaient été effectués.

Au-delà de ce bilan indéniablement positif, Ciel ouvert a-t-il encore une raison d'être au 21^{ème} siècle ?

Fruit des dernières années de la Guerre froide, le régime Ciel ouvert a été conçu et mis en œuvre au cours d'une période de changements considérables dans l'environnement sécuritaire de la zone euro-atlantique. Il est intéressant d'observer que les symptômes du mal qui frappe aujourd'hui Ciel ouvert sont également ceux qui minent son contemporain, le traité FCE, certes enjeu d'antagonismes politiques plus sérieux : évolution du contexte géostratégique et affaiblissement de la menace d'une attaque conventionnelle d'envergure ; baisse significative du format des forces armées depuis 1990 ; priorité accordée par les Etats à la lutte contre les menaces transnationales, comme le terrorisme ou le cybercrime, qui sont le fait d'acteurs non-étatiques et échappent donc à l'emprise d'instruments juridiques tels que Ciel ouvert ; contraintes financières de plus en plus fortes, qui rendent les investissements nécessaires à l'application du traité difficiles à justifier aux yeux des administrations et ont conduit plusieurs Etats parties à ne plus faire usage de leurs quotas actifs, laissant simplement les autres Etats qui le souhaitent survoler leur territoire.

D'un point de vue technique, les progrès rapides de l'imagerie satellitaire font perdre à Ciel ouvert de plus en plus de sa rentabilité, même si ce régime conserve une souplesse appréciable par rapport au satellite (notamment en permettant les prises de vue sous le plafond nuageux) et s'avère moins coûteux que l'usage de cette dernière technologie.

DE NOUVELLES APPLICATIONS DU TRAITÉ ?

Plusieurs pistes de réflexion ont été formulées ces dernières années, dans le but d'assurer la « reconversion » d'un régime qui pourrait être menacé par un certain essoufflement.

Le renforcement de la « dualité » de Ciel ouvert et l'élargissement de ses missions hors du domaine de l'observation militaire, sont longtemps apparus comme la principale option. Le préambule du traité laisse la porte ouverte à « l'élargissement possible du régime Ciel ouvert à d'autres domaines comme la protection de l'environnement ». Ce régime est en effet particulièrement adapté à l'évaluation de dommages environnementaux de nature transfrontalière. Dès 2004, s'est tenu à Vienne un séminaire de la CCCO sur les applications environnementales du traité.

Lors des premières négociations d'Ottawa et de Budapest, les futures parties avaient consenti à insérer dans le préambule du traité une référence à la possibilité de se servir de Ciel ouvert pour renforcer la capacité de prévention des conflits et de gestion des crises dans le cadre de la CSCE, même si plusieurs Etats craignaient que la philosophie du régime, fondée essentiellement sur le renforcement de la confiance et de la transparence entre l'Est et l'Ouest, ne soit ici dénaturée.

L'annexe L au traité (section 3) prévoit que la CCCO examine les demandes formulées par les organes de la CSCE/OSCE habilités à traiter les questions de prévention des conflits et de gestion des crises et par d'autres organisations internationales compétentes, afin de faciliter l'organisation et la conduite de vols d'observation extraordinaires au-dessus du territoire d'un Etat partie avec le consentement de ce dernier. Ces dispositions pourraient être mises au service de la résolution des conflits « gelés » dans la zone OSCE, comme un instrument de diplomatie préventive. C'est ce que trois Etats parties ont proposé, lors de la première conférence d'examen du traité en 2005. Insistant sur la vulnérabilité des appareils d'observation, non-armés et évoluant à basse altitude (moins de 5000 m.) et à vitesse assez faible (environ 450 km/h.), ils recommandaient cependant de n'utiliser Ciel ouvert à ces fins que dans un environnement de sécurité stabilisé.

L'utilisation de Ciel ouvert pour la lutte contre le trafic des êtres humains, le trafic d'armes et de stupéfiants, l'observation des mouvements de réfugiés, la lutte contre l'immigration clandestine et la surveillance de zones frontalières, a parfois été évoquée. Ses potentialités face aux menaces transnationales ou « nouvelles menaces », mériteraient d'être étudiées. Il a même été suggéré d'en faire un outil de détection des activités illicites en vue de détenir l'arme nucléaire (stockage de matière fissile, enrichissement d'uranium).

Ces idées n'ont pour l'instant suscité qu'un intérêt limité des Etats. Elles dissimulent mal le souci de leurs promoteurs d'assurer la « rentabilité » de Ciel ouvert, au prix d'une perte d'identité d'un régime conçu avant tout dans un cadre politico-militaire. Leur application se heurte, par ailleurs, à un contexte de restriction financière de plus en plus sévère.

L'accroissement du nombre d'Etats parties au traité Ciel ouvert et son extension possible à d'autres régions du monde, ont également été vus comme un moyen de relancer ce régime. Un certain nombre d'Etats a certes accédé au traité depuis 2002, mais ce mouvement marque le pas depuis le milieu des années 2000 et la concordance des cartes entre la zone Ciel ouvert et la zone OSCE est restée à ce jour un vœu pieux. L'extension du dispositif à l'ensemble de la zone OSCE ouvrirait pourtant de nouvelles perspectives de coopération, d'autant que parmi les Etats participants à l'Organisation susceptibles d'accéder au traité, certains sont le théâtre de conflits « gelés » ou de tensions latentes, dans l'observation desquels Ciel ouvert pourrait trouver un débouché, comme évoqué ci-dessus.

La coopération entre les Etats parties au traité Ciel ouvert et d'autres organisations internationales, telle qu'elle est prescrite par le préambule du traité, n'a jamais véritablement été mise en œuvre. Des organisations telles que les Nations Unies, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ou l'Agence internationale de l'énergie atomique pourraient tirer bénéfice de Ciel ouvert, par exemple en envoyant à tel Etat partie une requête en vue de l'organisation d'un vol dédié ou pour que leur soient transmises certaines images. Le Centre de prévention des conflits de l'OSCE lui-même, dans sa

gestion des missions de terrain de l'Organisation, tirerait indubitablement bénéfice des images aériennes fournies par les vols d'observation.

Dans le contexte du « printemps arabe », le régime Ciel ouvert pourrait-il être décliné dans d'autres contextes régionaux ? Lors de la première conférence d'examen du traité, en 2005, les Etats parties s'étaient dits prêts à engager un dialogue avec d'autres Etats intéressés afin de mettre en commun leurs expériences, échanger des informations générales sur le traité et ses avantages, ainsi que de fournir un appui et des conseils pour l'observation aérienne coopérative. Il a ainsi été évoqué que Ciel ouvert puisse inspirer l'Inde et le Pakistan, pour le règlement de leur contentieux du Cachemire, ou les deux Corées, qui pourraient trouver dans l'observation aérienne de la zone démilitarisée qui les sépare un outil propice au dialogue. Cependant, là encore, le contexte de relative morosité qui affecte actuellement Ciel ouvert ne semble pas favorable à son rayonnement hors de la zone OSCE.

Le soutien unanime des Etats lors des deux conférences d'examen du traité, en 2005 et en 2010, masque difficilement la réalité : du fait du nouveau contexte sécuritaire en Europe, le régime Ciel ouvert pourrait être menacé de marginalisation. Bien que préservé jusqu'ici des tensions politiques qui ont affecté, par exemple, le traité FCE, le régime n'est pas totalement hors de leur atteinte, comme en témoignent les débats à la CCCO sur l'adhésion d'un Etat participant de l'OSCE.

Pourtant, plus que tout autre régime de contrôle et de maîtrise des armements forgés depuis la fin de la Guerre froide, Ciel ouvert aura incarné le concept de sécurité coopérative porté par l'OSCE, mais aussi le « moment magique », selon les mots de Brian Mulroney, qu'a été l'ouverture du Rideau de fer, qui tend déjà à s'estomper dans la mémoire collective. Il n'est pas sûr qu'il faille déjà refermer un livre dont d'autres chapitres restent peut-être à écrire, dans une Europe qui n'est pas complètement à l'abri d'ultimes soubresauts de l'histoire.

Loïc Simonet est Conseiller politico-militaire de la Représentation permanente de la France auprès de l'OSCE.

Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'OSCE et de ses Etats participants.

« *Quiconque sauve une vie sauve l'univers tout entier* ».

– Talmud, Sanhedrin 4 :1, 22a et
Quran Al-Maïda 5 :32

Des visas pour la vie

Ahmet Çınar

Commemorant la Journée internationale du souvenir de l'Holocauste, une exposition intitulée « Des visas pour la vie » a ouvert au siège de l'OSCE à la Hofburg (Vienne), le 26 janvier 2012. Organisée par Israël, un partenaire de l'OSCE pour la coopération, elle commémore les diplomates qui ont reçu le titre de « Juste parmi les Nations » par la Knesset (Parlement israélien) pour avoir sauvé des Juifs de l'extermination par le régime nazi.

« Nous dédions la présente exposition au remarquable diplomate suédois Raoul Wallenberg, qui a sauvé des milliers de Juifs en Hongrie durant l'occupation nazie. Cette année, nous commémorons le centenaire de sa naissance », a déclaré l'ambassadeur d'Israël Aviv Shir-On, inaugurant l'exposition. Wallenberg a servi à Budapest au cours de l'été 1944, où il a travaillé sans relâche pour sauver la vie de Juifs, souvent au péril de la sienne. Un jour, il grimpa sur un train chargé de Juifs en partance pour Auschwitz et, nonobstant les cris et les coups de feu tirés par des soldats allemands et des officiers hongrois, il délivra des passeports de protection à travers les portes et fit ensuite donner l'ordre que tous les détenteurs de passeports descendent du train et soient en sécurité.

L'ambassadeur Shir-On a présenté à la Présidence irlandaise de l'OSCE une plaque représentant l'histoire du prêtre catholique irlandais et haut dignitaire de la Curie à Rome, M^{gr} Hugh O'Flaherty, surnommé « le Mouron rouge du Vatican » pour avoir sauvé la vie de plus de 6 000 Juifs et soldats alliés pendant l'occupation allemande. « La tragédie de l'Holocauste est que trop peu a été fait pour protéger ceux qui furent persécutés et la cible de l'extermination par le régime nazi », a déclaré l'ambassadeur irlandais Eoin O'Leary, en recevant la plaque.

Lors de l'exposition, nous avons aussi pris conscience de l'héroïsme de diplomates des États-Unis, de la Turquie, de la Suisse, de l'Espagne, d'Italie, du Saint-Siège, de la Grande-Bretagne, de la Chine, du Portugal, du Japon, et même de l'Allemagne, qui ont sauvé des Juifs des griffes des nazis. Bon nombre ont consenti de très grands sacrifices. Pour ne citer qu'un exemple : Selahatin Ülkümen, consul général turc à Rhodes, a fait pression sur les nazis pour sauver des Juifs turcs sur l'île. Il fut emprisonné par les nazis après que son consulat fut bombardé et sa femme enceinte tuée par les Allemands. »

Malheureusement, près de 70 ans après l'Holocauste, il est clair que le fléau de l'antisémitisme est toujours présent dans le monde, et aussi dans la région de l'OSCE.

Le sociologue Ernst Simmel a défini en 1946 « l'antisémitisme » comme suit : « l'antisémite hait les Juifs parce qu'il croit que le Juif est la cause de son malheur. Il persécute les Juifs, parce qu'il croit que le Juif le persécute. »

Si l'on regarde la question dans une perspective plus vaste, le fléau est appelé « xénophobie », et nous devrions tous le combattre, indépendamment du fait qu'il soit dirigé contre les musulmans, les juifs ou les chrétiens. La montée de l'extrémisme de droite dans plusieurs pays européens, la profanation récurrente des écoles et des cimetières juifs, les attaques contre les communautés musulmanes,

les attaques d'Al-Qaïda visant les chrétiens, la propagande de haine sur Internet et les provocations racistes lors de manifestations sportives donnent à réfléchir.

Au regard de la haine religieuse persistante, il peut paraître que rien n'a changé, qu'aucune leçon n'a été retenue de l'histoire. C'est pourquoi, il est de la plus haute importance que les organisations internationales fassent quelque chose.

Une des priorités du Bureau de l'OSCE pour les institutions démocratiques et les droits de l'homme (BIDDH) est de lutter contre l'antisémitisme au moyen de l'éducation. S'appuyant sur les idées de 25 experts de l'antisémitisme de 12 pays qui se sont réunis à Berlin en mai 2010 pour échanger leurs expériences, le BIDDH a élaboré du matériel pédagogique pour lutter contre l'antisémitisme et d'autres formes d'intolérance, ainsi qu'un guide qui fournit aux éducateurs des faits, des renseignements généraux et des bonnes pratiques concernant la façon d'aborder l'antisémitisme dans les classes.

Le Président en exercice de l'OSCE a trois représentants personnels qui s'emploient à promouvoir la tolérance dans la région de l'OSCE : le rabbin Andrew Baker, chargé de la lutte contre l'antisémitisme, le sénateur Adil Akhmetov, chargé de la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans, et la juge Catherine McGuinness, chargée de la lutte contre l'intolérance, le racisme, la xénophobie et la discrimination à l'égard des chrétiens et membres d'autres religions. Les représentants coopèrent avec le BIDDH, d'autres organisations internationales, les gouvernements et les ONG à l'élaboration de recommandations sur la protection des diverses communautés religieuses.

Leur travail ressemble à celui de l'enfant dans l'histoire célèbre « le petit lanceur d'étoiles » de L. Eiseley : « Un homme se promenait un matin sur une plage et rencontra un petit garçon qui ramassait les étoiles une à une avant de les lancer dans l'océan. Quand il lui demanda pourquoi il faisait cela, l'enfant répondit : 'Si je ne les lance pas dans les vagues, les étoiles mourront sur le sable.' L'homme regarda autour de lui, scruta la plage et répliqua : 'Mais en sauver quelques-unes ne fera pas une grande différence, puisque tant vont mourir de toute façon !' L'enfant, non perturbé par les remarques de l'homme ramassa une étoile de plus qu'il lança dans l'océan avant de lui dire : 'Mais cela fera une très grande différence pour celle-là !' Cette nuit, l'homme ne parvint pas à dormir. Dans la matinée, il retourna sur la plage et passa le reste de la journée à aider l'enfant à ramasser les étoiles de mer et à les rejeter dans l'océan. »

Ahmet Çınar est stagiaire à la Section de la presse et de l'information du Secrétariat de l'OSCE à Vienne.



Inauguration de l'exposition « Des visas pour la vie » à la Hofburg de Vienne, le 26 janvier 2012. Le Ministère des affaires étrangères israélien et Yad Vashem ont été les initiateurs de ce projet itinérant « Des visas pour la vie », qui a été présenté et continue de l'être dans diverses salles d'exposition et ministères des affaires étrangères à travers le monde.

osce Nominations



OSCE/JONATHAN PERFECT

Andrey Sorokin (Fédération de Russie) a pris ses fonctions de Chef du Bureau de l'OSCE à Erevan le 10 janvier 2012. L'Ambassadeur Sorokin a occupé divers postes diplomatiques en Inde, dont, dernièrement, de 2005 à 2011, celui de Chef adjoint de la Mission à l'Ambassade de la Fédération de Russie en Inde. Au Ministère des affaires étrangères, il a été, de 2003 à 2005, Directeur du département des relations culturelles et avec l'UNESCO. Il a obtenu son diplôme de l'Institut d'État de langues étrangères de Moscou en 1976.



OSCE/JONATHAN PERFECT

Miroslava Beham (Serbie) a pris ses fonctions de Conseillère principale pour les questions de parité des sexes le 15 décembre 2011. Mme Beham a été membre du service diplomatique serbe de 2005 à 2011, tout dernièrement à Vienne en tant que Chef de la délégation de la Serbie auprès de l'OSCE. Avant d'entrer dans la diplomatie, elle a travaillé comme journaliste freelance pour la presse, la radio et la télévision, les questions de parité des sexes étant l'un de ses domaines de compétences. Née à Munich, en Allemagne, Mme Beham a étudié la littérature et la philologie anglaises, slaves et germaniques.



OSCE/MIKHAIL ASSAROV

Natalia Zarudna (Ukraine) a pris ses fonctions de Chef du Centre de l'OSCE à Astana le 17 janvier 2011. Diplomate de carrière, elle a été Ambassadrice en Allemagne de 2008 à 2011, Ambassadrice au Danemark de 2004 à 2008 et Ambassadrice itinérante pour les questions environnementales et humanitaires et pour la coopération culturelle de 2003 à 2004. En tant que Secrétaire d'État adjointe aux affaires étrangères, de 2002 à 2003, elle était chargée des affaires humanitaires, sociales et culturelles, des questions relatives aux minorités nationales et à l'antisémitisme, ainsi que de la politique d'information et de communication. L'Ambassadrice Zarudna a représenté l'Ukraine à des conférences internationales de l'ONU, de l'UNESCO, de l'OSCE, du Conseil de l'Europe, de l'OTAN et de l'UE.



TOUS DROITS RÉSERVÉS

Paul Manning (Royaume-Uni) a pris ses fonctions de Directeur du Contrôle interne le 9 janvier 2012. Juste avant de rejoindre l'OSCE, il était fonctionnaire de haut rang au Département du développement international, à Londres, où il était le chantre de la lutte antifraude du Gouvernement du Royaume-Uni pour le développement international. M. Manning a travaillé pour des ONG internationales et dans le secteur privé dans les domaines de la vérification des comptes, de la gestion des risques et du conseil. Il était, jusqu'à il y a peu, membre du Comité d'audit du Chartered Institute of Public Finance & Accountancy. Expert-comptable, il est titulaire de diplômes en développement international et en droit pénal.



TOUS DROITS RÉSERVÉS

György Szabó (Hongrie) a été nommé Coordonnateur des projets en Ouzbékistan le 23 janvier 2012. Diplomate de carrière, l'Ambassadeur Szabó était, en 2011, Chef adjoint du département chargé de l'organisation logistique de la Présidence de l'Union européenne. Avant cela, il a été Chef du protocole du Président hongrois de 2005 à 2010, Ambassadeur de Hongrie au Nigéria et au Bénin de 2001 à 2005 et Chef adjoint du protocole d'État de 2000 à 2001. Il a aussi été responsable principal de secteur géographique pour une vaste gamme de pays de la Baltique, de la Méditerranée et d'Asie et au cours de ses affectations à l'étranger, en Namibie et en Mongolie. Il a été observateur électoral de l'OSCE au Kirghizistan en 2011 et superviseur électoral de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine en 2000.

osce.org/publications
e-mail: oscemagazine@osce.org

 Organisation pour la sécurité
et la coopération en Europe